



## FICHE MÉTHODE

### Calculer la TVA à décaisser au titre d'un mois

Retrouvez la fiche  
en version développée



La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est un impôt indirect qui frappe la consommation des biens ou des services.

Durant chaque période (mensuelle ou trimestrielle), la PME doit déclarer la TVA à décaisser qui détaille les opérations de ventes et d'achats.

#### TVA collectée sur les ventes taxées sur la période étudiée

– TVA déductible sur les achats de biens et de services

– TVA déductible sur les investissements (immobilisations)

= TVA À DÉCAISSER

La TVA à décaisser est payée le mois suivant.

Dans le cas où les opérations d'achats et d'investissements sont supérieures aux opérations de vente, la PME a une créance sur l'État (crédit de TVA) reportable sur les déclarations suivantes.

#### Exemple :

Au cours d'un mois, une PME a réalisé les opérations suivantes :

- Ventes de marchandises : 10 000 € HT.
- Achats de marchandises : 5 000 € HT.
- Achat d'une machine : 3 000 € HT.

Éléments	Détails des calculs	Montant
TVA collectée sur les ventes	10 000 € x 20 % =	2 000 €
TVA déductible sur autres biens et services	5 000 € x 20 % =	- 1 000 €
TVA déductible sur immobilisations	3 000 € x 20 % =	- 600 €
TVA à décaisser		+ 400 €